



accident croisement de feu

Par **cedric21**, le **09/10/2019** à **01:25**

bonsoir, je vous expose les faits : feu vert pour moi j'avance droit devant moi, là une voiture me percute sur ma gauche, sur le constat il indique que son feu était vert également, marqué noir sur blanc sur le constat que ces informations ne prouvant pas sa responsabilité mais juste les faits de l'accident comme on l'a vécu meme si techniquement impossible que les deux feux soit vert en meme temps
On le signe donc.
l'assurance ne donnant pas de nouvelles, je me suis rapprocher des services de polices afin de demander s'ils avaient un visuel avec les caméra, en effet l'agent de police voit bien mon véhicule passé au vert et l'autre grillé le feu rouge mais il ne peut me donner une copie de la video sans procédure judiciaire.
mon soucis maintenant : mon assurance déclare 50/50 et ma voiture acheter 4000€ janvier de cette année est complètement hs. je ne peux pas non plus porter plainte contre le conducteur vu que j'ai signé le constat.
la police m'ayant fais un rapport d'accident détaillant les faits de l'accident, rédigé par un agent assermenté de la videosurveillance. mais l'assurance refuse ce document officielle et ne veut aucunement m'indemniser.
j'ai lu sur internet qu'en prouvant sa bonne foi avec de nouvelles preuves les assurances reconsideraient les tords, mon assurance est juste une belle entreprise d'arnaqueur ?
comment faire valoir ce rapport officiel ? car là je suis perdant entre ma voiture hs, le malus encouru, l'eventuelle perte de mon travail sans moyen de locomotion....
merci de vos aides